MAURICE AYMARD

Un bourg de Sicile entre XVIe et XVIIe siècle : Gangi

IMAGINONS une administration publique assez forte pour faire effectuer tous les quinze ans, dès la mi-XVIe siècle, un recensement complet des familles et des biens. A chaque famille sa fiche, avec le nom et l'âge de ses membres, puis le détail de sa fortune. Biens « stables » — maisons, terres, et rentes constituées —, et « mobiliers » — argent et créances, bétail et réserves de grains, semailles et cultures de l'année en cours, et jusqu'aux labours effectués sur la sole de jachère. Dettes « stables », à long terme (cens et rentes perpétuelles ou hypothécaires), et « mobilières », — à court terme — prêts d'argent, de grains ou de bétail. Imaginons cette même administration capable de réunir dans la capitale toute cette énorme information, d'en élaborer les résultats chiffrés, d'en dresser, village par village, les tableaux récapitulatifs, et même, à partir des années 1620, de les publier. Le fait pourrait paraître invraisemblable. Tel est pourtant l'immense matériel documentaire, rassemblé aux Archives de Palerme, dont dispose l'historien pour la Sicile à l'époque moderne.

Ce tableau idyllique a, bien sûr, ses ombres. D'un recensement à l'autre, les règles suivies pour l'établissement de ces *riveli di beni e anime* ont changé, de même d'ailleurs que la loquacité des déclarants contribuables, tantôt bavards jusqu'à avouer leurs bijoux et leurs écus cachés, tantôt au contraire, et on les comprend, d'une prudente réserve qui ira en s'accroissant. Pour les denrées et les terres, dont les prix varient, l'estime demandée aux experts du lieu, et qui figure en tête du registre, suffirait à une première et grossière déflation si des éléments plus complexes n'entraient en ligne de compte : la maison, la terre nue ou plantée, les cens, ce sont d'abord un revenu annuel, soit brut, soit net de frais, que l'on capitalise ensuite, mais une fois à 5, une autre à 7 ou 8 %. Voudrait-on malgré tout comparer deux séries successives de *riveli* que l'entreprise resterait très aléatoire : selon la date du recensement, les familles auront déclaré en automne leurs vendanges faites, en hiver leurs semailles et leurs labours de jachère, en mai une récolte imminente et les façons de la vigne : parallèlement leurs dettes ont augmenté à l'approche de la récolte.

Enfin, la conservation des registres n'a pas été parfaite. Pas de village

pour lequel on dispose de tous les volumes, même incomplets, des douze dénombrements effectués selon ces principes entre 1548 et 1748. Les volumes conservés des deux premiers, ceux de 1548 et de 1569, ne dépassent guère, au total, la quinzaine. Or ce sont les plus exacts et les mieux tenus. Très vite, le recul, pour la perception locale de l'impôt, de la fiscalité directe au profit des « gabelles » sur les produits de consommation, fera disparaître la meilleure garantie de qualité : la surveillance mutuelle des contribuables, tandis que la communauté garde un intérêt collectif à mentir, car les impôts *(donativi)* sont répartis entre les villes et villages au prorata de leur population et de leur fortune déclarée. En 1681, en 1714, l'information devient souvent squelettique, la sous-déclaration des personnes et des biens si évidente que, pour une fois au moins, le coup de pouce donné par l'administration aura rapproché de la vérité : en 1748, les discussions et marchandages sur la validité d'un dénombrement bien plus riche, sinon complet, en bloqueront pendant vingt ans l'élaboration et la publication des résultats. Mais une part au moins de ces critiques ne vaudrait-elle pas pour tous les cadastres et compoix de la même époque ?

En fait, l'énormité de la documentation a plus sûrement découragé et rebuté[1] l'historien que les réserves sur sa qualité, pieux prétexte pour la laisser dormir : il suffira de penser à la taille des villages siciliens — mille feux, couramment, dès cette époque. Nul doute que leur exploitation systématique ne passe pas l'emploi — prudent et contrôlé — de l'ordinateur, et leur confrontation avec les sources complémentaires des archives paroissiales et notariales; raison de plus pour ne présenter qu'avec modestie cette première recherche d'artisan. Ses conclusions importent moins que les problèmes qu'elle pourrait permettre de mieux poser.

L'exemple, retenu pour la qualité du premier registre de 1548, est déjà à cette date le type de l'*Agrostadt*[2], de la ville rurale telle que choisit de l'étudier, aujourd'hui, le géographe. Entre 900 et 1 000 mètres d'altitude, sur le revers sud de l'ensemble montagneux des Madonies, sur la vieille route romaine qui, de Palerme à Messine, quitte la mer après Termini pour la rejoindre à Taormine, et traverse ainsi Polizzi, Nicosie et Randazzo. Gangi a vu depuis un siècle reculer sa population (de 13 000 à 11 000) : elle en avait plus de 4 000 dès la mi-XVIe siècle, et ne dépassera durablement ce chiffre qu'au milieu du XVIIIe siècle. L'agriculture y employait en 1960 les deux tiers des habitants, l'élevage surtout bovin l'emportant de peu sur les céréales : de même, nous le verrons, il y a quatre siècles. Et seul le morcellement des grands domaines a permis la formation de quelques hameaux d'habitat dispersé dans un terroir peuplé seulement vers 1550 de quelques grosses fermes, ou *massarie,* sans autre habitat permanent que leur personnel fixe de culture. Mais déjà à cette date, face à sa campagne vide, et peu accueillante, le bourg, quoique *terra,* et non *città,* affirme son visage urbain, avec son château, ses demeures aristocratiques et bourgeoises, sa *Piazza*

1. V. Titone, *Riveli e platee del Regno di Sicilia,* Milan, 1961, et M. Aymard, « Une croissance sélective : la population sicilienne au XVIIe siècle », *in : Mélanges de la Casa de Velázquez,* t. IV, 1968, pp. 203-227.

2. R. Monheim, *Die Agrostadt in Siedlungsgefüge Mittelsiziliens : Untersuch am Beispiel Gangi,* Bonn, 1969.

et sa *Chiesa Madre,* ses couvents et ses chapelles, et le titre de *Magnifici* accordé aux plus riches familles tendant vers la noblesse.

Pour la dernière fois en 1548 les misérables, les feux *nichils,* ont bénéficié de l'exemption de l'impôt direct. Mais ils ont été recensés, de même que les prêtres (mais non les couvents), avant d'être déduits du total, ce qui explique le décalage des chiffres : celui du dénombrement officiel se situe à 10,5 % au-dessous de la réalité. A partir de 1564, l'institution de la taxe sur la mouture, la *macina,* qui frappe tous les consommateurs, même indigents, mettra fin à ces exemptions.

Tableau 1. *Population et fortunes encadastrées à Gangi*[1]

Années	*Feux*			*Ames*			*Fortunes nettes**		
	(a)	*(b)*	*(c)*	*(a)*	*(b)*	*(c)*	*(a)*	*(b)*	*(c)*
1376	359	—	—	—	—	—	—	—	—
1548	977	1 091	1 092	—	4 094	—	—	51 491	51 241
1569	1 200	—	—	4 135	—	—	38 995	—	—
1583	1 057	—	(523)	4 127	—	—	48 675	—	(29 515)
1593	874	—	831	3 204	—		48 087	—	(41 000)
1607	1 286	1 039	896	3 728	4 097		—	—	57 899
1616	—			4 044			—		
1624	895	—	(495)	3 230	—		31 542	—	(22 614)
1637	914	—	765	3 439	—		47 817	—	50 127
1651	*914*			*3 399*			*44 817*		
1681	—	—	(411)	4 495	—		44 719	—	(15 939)
1714	1 180	—	(332)	4 008	—		19 118	—	(5 352)
1748	1 389			5 295			87 869		
1798	—	—	—	9 352	—	—	—	—	—

* En onces.

Nous indiquons en *(a)* le chiffre accepté par l'administration centrale, en *(b)* le chiffre porté sur le registre lui-même, quand il comprend les totaux récapitulatifs, en *(c)* le chiffre établi par nous à l'aide des registres existants avec, entre parenthèses, les chiffres provenant des registres incomplets. Les tirets indiquent les silences ou lacunes des sources, et les espaces laissés en blanc signifient que les sources restent à étudier. Les chiffres de 1651, indiqués en italiques, répètent ceux de 1637.

Très complet, le registre de 1548[2] représente en fait — comme la plupart des volumes conservés de 1548 et 1569 — une première élaboration des fiches familiales : une *descrizione.* Chaque famille y occupe de quelques lignes à une page, et ses biens sont regroupés par grands ensembles : maisons, boutiques, vignes et clos, bétail et grains, créances et dettes. Nous y perdons

1. Unités utilisées dans ces pages :

Monnaie	1 once = 30 tari = 2½ écus de compte
Grains	1 salme = 2,75 hl = 2,1 quintaux
Superficies	1 salme = 1,75 ha (?)

2. Archivio di Stato de Palerme, *Tribunale del Real Patrimonio, Riveli,* 1137 (19 août 1548). Les registres des années 1583-1651 se trouvent dans le même fonds, nº 1138-1147; ceux de 1681 et 1714 dans la série *Deputazione del Regno,* 1115 et 1499.

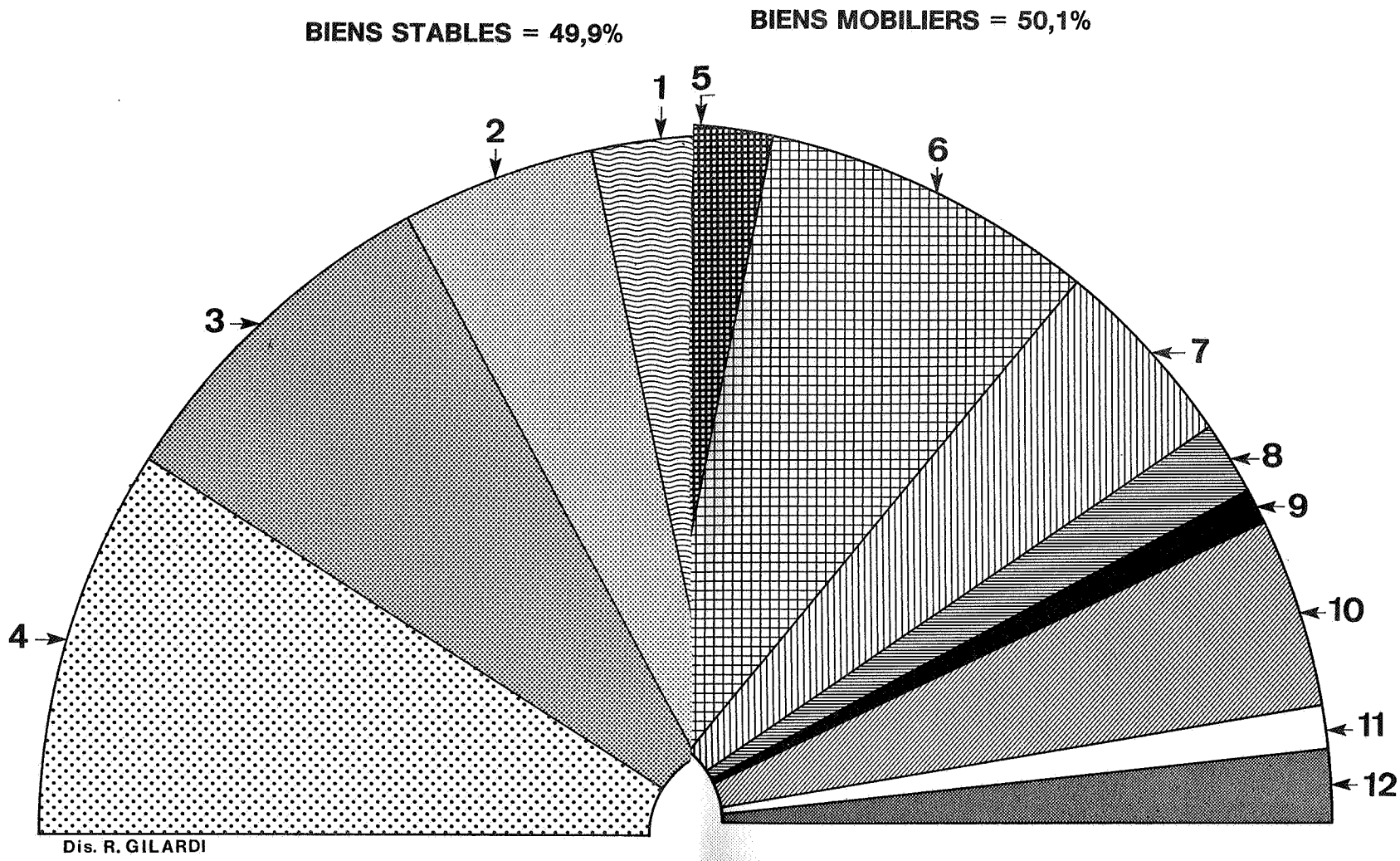

GRAPHIQUE 1. *Gangi, 1848 : composition de la fortune totale*

Légende (nombres donnés en pourcentages) :

1. Cens	6,6	7. Équins	9
2. Terres	8,7	8. Ovins, porcins	3,1
3. Vignes	16,5	9. Argenterie comptant	1,6
4. Maisons	18,1	10. Créances	8,6
5. Grains	66,6	11. Esclaves	2
6. Bovins	15,5	12. Divers	3,7

en précision : la localisation des terres et des maisons n'est plus indiquée, et les cens emphytéotiques ne sont plus distingués des dettes à court terme. Mais le classement des fortunes déclarées, et l'analyse de leur composition restent possibles.

TABLEAU 2. *Répartition des familles par classes de fortune en 1548*

*Classe**	*Feux*	*Fortune**	*Classe*	*Feux*	*Fortune*
> 5 000	1	9 657.20	40-50	54	2 449.15
1 000-5 000	3	5 847. 9	30-40	85	2 900.29
500-1 000	7	4 284. 2	25-30	62	1 688. 9
300-500	8	2 714. 1	20-25	65	1 448.25
200-300	8	1 823.25	15-20	90	1 543.14
100-200	50	7 139-29	10-15	130	1 583. 8
80-100	22	1 933. 9	5-10	176	1 303. 5
70-80	19	1 431.17	0-5	136	362.11
60-70	25	1 631. 4	0	72	0
50-60	30	1 650.18	< 0	19	— 152. 7
			Prêtres	30	exempts
			Total	*1 092*	*51 241. 3*

* En onces et tari (1 once = 30 tari).

DISTRIBUTION

Une courbe de fréquence dressée à partir du tableau 2 apparaîtrait violemment décalée vers la gauche. A la forte dissymétrie de la distribution, si forte que la formule de Pearson ne s'y applique pas, correspond la dispersion des valeurs centrales :

Fortune médiale	181	onces
Moyenne arithmétique	48	onces
Médiane	15	onces
Mode	7,5	onces

Sur 1 062 feux déclarant leur avoir :

91 (8,2 %) possèdent	⩽ 0
227 (21,3 %) possèdent	⩽ 5 onces et 0,50 % du total
403 (37,6 %) possèdent	⩽ 10 onces et 3,08 % du total
533 (49,8 %) possèdent	⩽ 15 onces et 6,15 % du total

Inversement, une seule famille regroupe près de 20 % du total, quatre plus de 30 %, et les dix-neuf, soit 1,9 % des feux, qui possèdent plus de 300 onces, 43,94 %. Entre ces deux extrêmes, un groupe homogène de près de la moitié des familles (510, soit 48,3 %) regroupe un pourcentage équivalent des biens (49,91 %).

COMPOSITION

Tous ces pourcentages portent sur la fortune nette des habitants, après déduction des dettes (environ 11 % du total). Nous sommes en août, et les avances sur récolte ont été remboursées sur l'aire, dès juillet : en octobre reprendra chez les notaires la vague des ventes anticipées, à la *meta,* instrument normal du crédit à la production. Ce passif de 11 %, ce sont donc seulement les cens et les rentes hypothécaires, capitalisés cette fois à 10 %, les créances des marchands palermitains ou messinois, quelques ventes de bétail ou de grains, quelques emprunts pour l'achat d'un cheval ou d'une maison, et les dots toujours longues à régler, que nous retrouverons en bonne place au chapitre des créances : le détail précis nous échappe. Au contraire, la composition de l'actif total (57 500 onces) peut être établie par grandes masses (cf. pages précédentes, graph. 1).

Derrière l'équilibre presque parfait des « immeubles » et des « meubles », la faible importance relative de la terre (un quart du total) est riche de sens. Elle compte moins que le bétail (27,5 %) et les maisons (18,8 %) l'emportent légèrement sur les vignes et les clos qui constituent la part dominante et la plus largement répartie de la propriété foncière : la seule forme de propriété paysanne : 80 % des familles possèdent leur maison, 75 % une vigne ou un enclos avec quelques arbres. Des 4 965 onces de terres de labours ou de parcours, 165 d'alleu — *burgensatico* — appartiennent au « Magnifique » Muchio de Notar Henrico, quarante ans, docteur *in utroque,* et tout le reste aux trois Fisauli, tous « Magnifiques ». Le fief de la Gratta (1 000 onces) à Antonio, ceux de Casal Giordano (acheté 2 200) et de Gebbiarussa (engagé pour 1 000), et le territoire de Ydarchichella (payé 600 onces), aux deux frères Joan Federico (vingt-huit ans) et Santoro Fisauli dont seul le premier réside à Gangi, maîtres de la plus grosse fortune du bourg (18,9 % du total).

Cette structure bipolaire de la propriété foncière survivra jusqu'au milieu du XXe siècle. D'un côté une propriété emphytéotique microfondiaire, très largement répandue. Un ou deux milliers de pieds de vigne (soit 0,25 à 0,40 ha), parfois moins, rarement plus. Alonso Rabbeni, la plus grosse fortune de 1637, ne déclarera pas plus de dix milliers, soit deux hectares. Plantée d'arbres, ou plus normalement de vigne, signes traditionnels d'une possession durable, soumise au morcellement des héritages, cette micropropriété n'assure ni l'indépendance du paysan moyen, ni la fortune des coqs de village. Elle ne représente guère plus qu'un complément : la terre à blé devra être louée; à bail, en argent, pour les grands domaines et les grosses fermes *(massarie),* à terrage, en blé pour les lots familiaux de quelques hectares, souvent sous-loués pour un ou deux ans par le fermier du grand propriétaire. Colon précaire ou journalier : le paysan n'a pas le choix, et la possession, même grevée de droits seigneuriaux, d'une terre suffisante pour le nourrir, lui et sa famille, restera encore pendant quatre siècles une utopie.

De l'autre côté, le grand domaine, le « fief » de l'époque, le « latifondo » d'aujourd'hui, témoigne d'une remarquable inertie. Il change de main à l'occasion, mais résiste bien au morcellement. La carte de 1854 (ou de 1929)

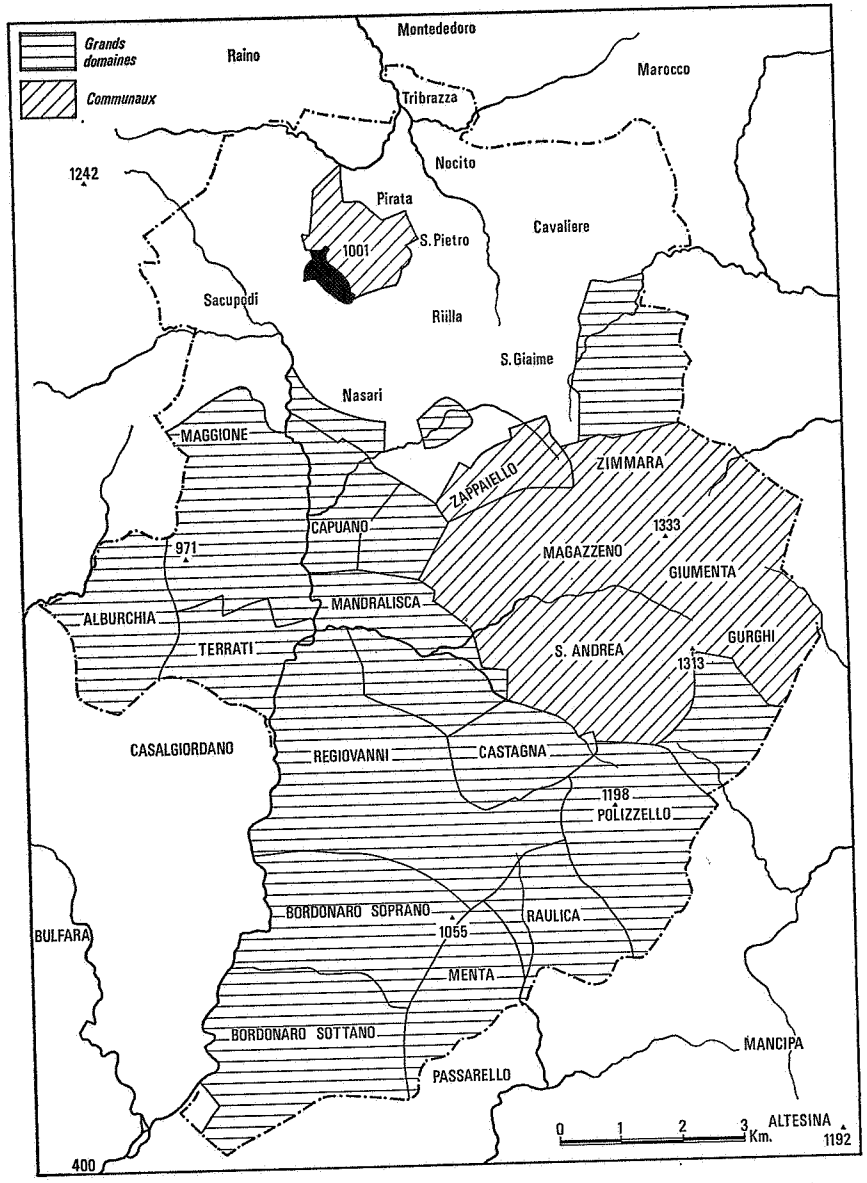

Légende. La carte du XVIe siècle, reconstituée d'après les noms des fiefs et des communaux (1 et 2, parties hachurées, en majuscules) et ceux des *contrade* (en minuscules : zones de propriété paysanne, en blanc) recouvre exactement celle de 1854 (d'après R. MONHEIM)

Le territoire de Gangi — Latifondo et propriété paysanne : une stabilité séculaire

répète celle que l'on peut dresser pour 1548[1]. Le bloc des biens communaux — les 7 *marcati* de la « montagne » — subsiste aujourd'hui, à peine entamé par une aliénation entre 1637 et 1720 (Polizzello) et un lotissement de 1 200 ha à la fin du XIXe siècle. La mainmorte protégera jusqu'à son abolition une propriété ecclésiastique, d'ailleurs peu étendue : les fiefs de la Magione (Ordre de Malte) et de Camporotondo (Bénédictins de Gangi Vecchio). Tout le reste appartenait au début du XVIe siècle à diverses branches de la famille des Ventimiglia, parmi les plus anciennes et les plus puissantes de l'île, solidement appuyée sur son marquisat de Geraci, modèle des principautés seigneuriales de la fin du Moyen Age. Au nord, la baronnie de Gangi, avec le seigneurie du bourg lui-même, à la branche aînée. Au sud, celle de Regiovanni, grande réserve foncière vide d'habitants, depuis le XVe siècle à une branche cadette.

En suivre pas à pas les aliénations successives n'aurait pas grand sens : la plupart des ventes, faites à *réméré* et suivies de rachat dès que la hausse des prix des terres le rend fructueux, s'intègrent dans un jeu complexe qui englobe toute la région. Jamais le projet sous-jacent d'une réunification de l'ensemble entre les mains de la branche aînée ne sera durablement réalisé. La baronnie de Regiovanni à peine récupérée par mariage vers 1560, six fiefs qui lui étaient annexés[2] sont cédés aux Grimaldi de Castrogiovanni en échange du comté de Naso. La baronnie elle-même sera vendue une première fois seule, une seconde, définitivement, avec Gangi, en 1625, aux Graffeo, qui, alliés aux Grimaldi, conserveront le titre à leurs descendants, mais aliéneront l'un après l'autre les fiefs de Regiovanni dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Aussi bien tous ces changements de titulaires ne concernent pas, ou peu, la société locale, qui, en dehors des Fisauli, ne fournit guère de ces nouveaux venus issus du commerce, de la judicature, ou de l'oligarchie des villes domaniales. Son appétit de terres, seul peut le satisfaire le lent grignotage des terres seigneuriales les plus proches du bourg, déjà fortement entamées par l'emphytéose. Les *riveli* de 1583, de 1607 et de 1637 le confirment; cette propriété parcellaire qui paye au baron des cens en argent, ou la dîme des vendanges, n'a mordu que sur un cercle restreint autour de Gangi, où le terme de « fief » fait place à celui de *contrada :* Tribrazza, li Soprani, Raino, S. Pietro, Sacopodi, etc. Son évolution précise nous échappe : mais l'on y pressent une double tendance à l'accroissement en surface, par concessions nouvelles, et à la constitution de quelques plus gros domaines d'un seul tenant. Maigre consolation tout de même pour les « rassembleurs de terres ». Mais en fait, vu l'absentéisme des latifondistes, la hiérarchie sociale du village s'établit sur d'autres bases.

Car la composition des diverses classes de fortune est loin d'être homogène. Le graphique 2 en souligne les deux mouvements d'ensemble : deux échelles, l'une montante et l'autre descendante de la gauche vers la droite. A la part croissante des « immeubles », quand on passe des catégories les plus riches aux plus pauvres, correspond celle, décroissante, des « meubles ». Les premiers représentent 25 % des biens entre 25 et 1 000 onces, 50 % entre

1. MONHEIM, *Die Agrostadt..., op. cit.*, pp. 49-51.
2. Artisina, Valle, Mancipa, Passarello, Montagna d'Immacaro et Canneto.

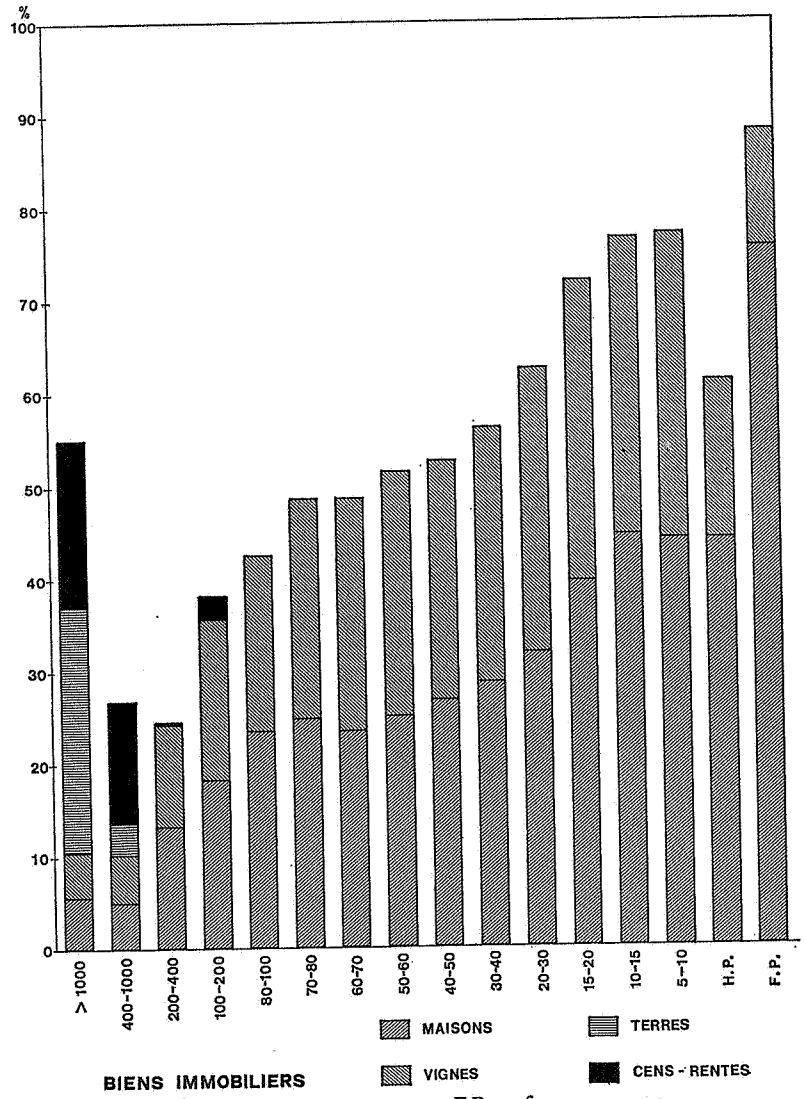

H.P. — « hommes pauvres » — F.P. — femmes pauvres

GRAPHIQUE 2. *Analyse des avoirs par classes de fortunes (en onces)*

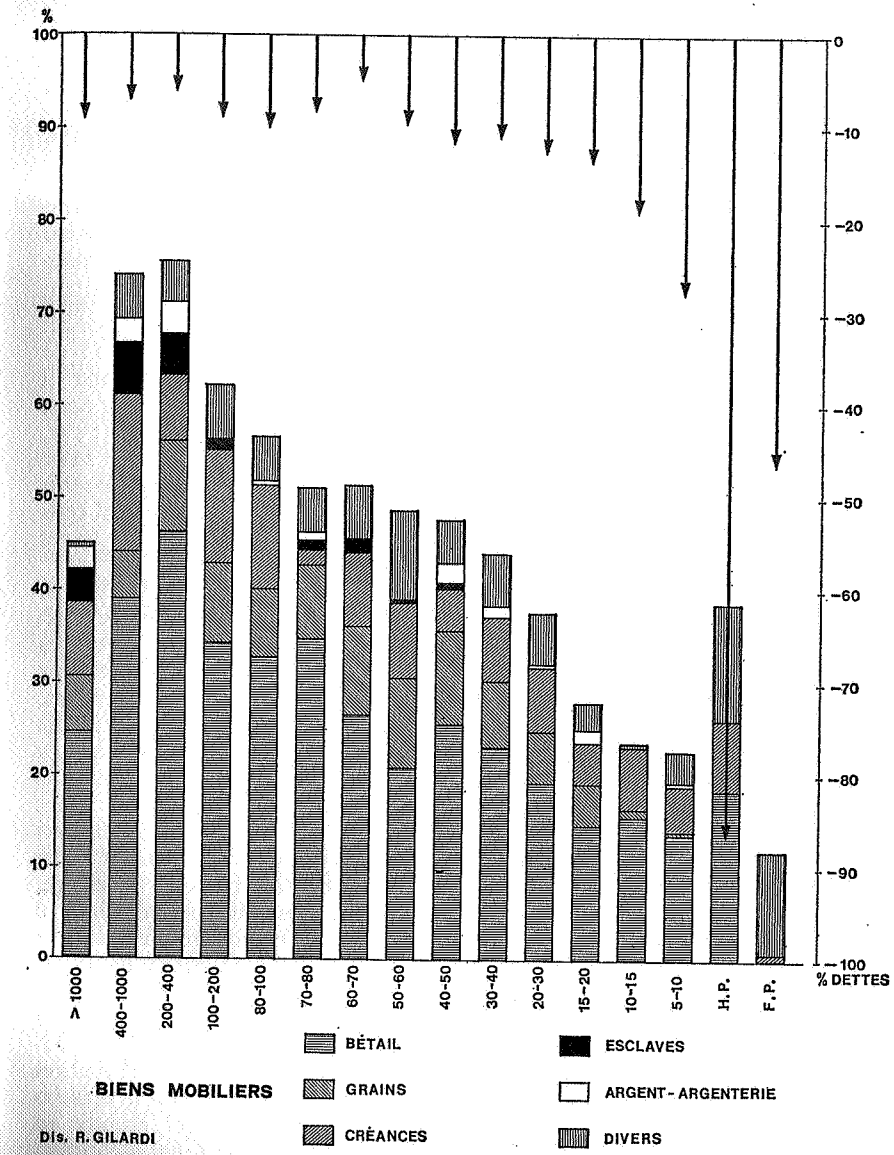

80 et 40, 75 % de 5 à 20, 88 % pour les « femmes pauvres », exemptes d'impôt. Les riches, dans cette société rurale, ce ne sont donc pas les maîtres de la terre, mais les détenteurs des capitaux de culture. Deux exceptions, aux deux extrêmes, confirment la règle. Les plus riches avec les Fisauli, qui accèdent à la propriété du « fief », ce qui renverse la tendance. Les « hommes pauvres », catégorie hétérogène, puisque sur 135 chefs de famille, la moitié (66) possède une maison, un quart (34) une vigne, mais 16 seulement du bétail et 18 des créances : pourtant l'endettement annule ces maigres avoirs.

Biens « stables »

Cens et rentes s'effacent au-dessous de 100 onces. Sur la quinzaine de familles qui en possèdent, trois détiennent 90 % du total (3 530 onces sur 3 883). Les deux frères Fisauli : 2 259, donc 2 154 sur le baron de Regiovanni et le comte de Caltanissetta. Le « magnifique » Scipione di Gromali, « Secret » (administrateur des biens seigneuriaux) : 700, sur deux « fiefs » de la commune. Vincenzo Lo Nigrello, lui aussi « magnifique » : 571, a 7 %, sur la *Secrezia* — régie domaniale — de la ville de Mistretta. La rente émerge encore à peine en ces milieux du XVIe siècle, et ces cens dépassent les horizons du village; pour la masse des habitants de Gangi, le seul cens reste celui que perçoit, en argent ou en nature, le baron sur les terres à emphytéose.

Vignes et maisons sont au contraire beaucoup plus également distribuées. De 1 000 à 20 onces, dans chaque classe de fortune, leurs valeurs s'équilibrent à un ou deux points près. Même entre 5 et 10 onces, les vignes égalent les trois quarts du prix des maisons, et elles ne cèdent vraiment le pas que dans les deux catégories de *pauperes*. Sur 99 femmes misérables, 74 sont propriétaires d'une maison, souvent d'ailleurs une *casuncula*, tandis que 22 seulement ont un lot de terre. Mais entre 5 et 6 onces, les trois quarts des familles possèdent les maisons où ils vivent, et autant une parcelle de vigne. Nous ignorons, bien sûr, les bases de l'estimation, mais les deux résultats essentiels, la diffusion de la propriété parcellaire et l'égalité, en valeur, des vignes et des maisons, sont presque deux constantes d'un cadastre à l'autre, dans tout l'Ouest sicilien, voué au blé et à l'élevage. Ce qui n'empêche pas de nets contrastes sociaux. Les résidences des quatre grandes familles dépassent les cent onces, tandis que les masures des pauvres sont estimées à deux ou trois. Les *riveli* ultérieurs dégageront les bases de cette hiérarchie du domicile, de la *domus solerata*, maison à étage, à plusieurs pièces, avec son « magasin », son étable et sa citerne, à la *domus terranea* à pièce unique, avec tout ce que la prédominance de celle-ci, fréquente encore aujourd'hui, implique pour la vie matérielle : la cohabitation des animaux et des hommes, l'absence de foyer, donc la cuisine sur le brasero *(carbonella)* devant la porte et l'achat du pain chez le boulanger, comme en ville... Pour les vignes, les superficies permettraient un classement identique. Pourtant, les écarts des prix des vignes et des maisons restent infiniment moindres que ceux des fortunes. Une étude qui se limiterait à la propriété immobilière et foncière ne livrerait qu'une image atténuée de l'inégalité sociale.

Biens mobiliers

Les « meubles » en accentuent au contraire les contrastes. Trois groupes se dégagent. Ceux qui, comme les terres et les cens pour les immeubles, sont réservés à une étroite minorité. Ceux qui occupent une place constante, à chaque niveau de fortune. Ceux au contraire dont la possession divise la société paysanne. Une telle classification partagerait la catégorie la plus importante : le bétail. De 400 onces aux *homines pauperes* les équins représentent une part fixe, d'environ 10 % des biens. De 10 à 15 onces, un tiers des familles déclare encore une bête de bât ou de selle, un âne d'ailleurs, ou un cheval, et non un mulet : rare encore, et réservé aux riches, il coûte cher, autant et plus qu'un cheval, deux à trois fois plus qu'un âne, et sa victoire comme animal de labour et de somme n'est pas encore acquise au milieu du XVIe siècle. La part des bovins décroît au contraire par paliers réguliers : 27 % entre 200 et 1 000 onces, 20 % entre 80 et 200, 10 à 13 % entre 30 et 60, moins de 5 % au-dessous.

A ne considérer que l'élevage proprement dit, pour la viande et le fromage, le déséquilibre apparaît encore plus fort. Les bœufs de trait représentent à peine un tiers de la valeur du troupeau au-dessous de 200 onces, la moitié au-dessous de 70. Le troupeau ovin, concentré aux quatre cinquièmes au-dessus de 200 onces, parle dans le même sens. Et de même pour les porcs. Socialement, l'éleveur prime le simple laboureur, maître d'un ou deux attelages. Mais l'opposition ne débouche jamais sur un conflit, car l'élevage s'intègre dans le cycle d'assolement triennal, avec l'année de jachère herbeuse, et dans les rythmes de la transhumance, de la montagne proche à la marine : autour de Gangi même, à commencer par les communaux, les herbages ne manquent pas, et les plus gros propriétaires de troupeaux ne dédaignent pas la culture du blé. A côté de ses 650 bêtes à corne (350 vaches et 300 veaux), de ses 2 000 moutons, de ses 50 juments, J. F. Fisauli déclare 80 bœufs de trait, et 30 salmes (plus de 50 ha) de jachère labourée. Juste au-dessous de lui, Guglielmo Gurrera, soixante-dix ans, avoue 529 têtes de bétail, 1 500 moutons, 25 juments, mais 35 bœufs et une quinzaine de salmes de jachère. Inversement, de 50 à 60 onces, quinze familles sur trente ont leur attelage, et treize se partagent 65 têtes de bétail.

On ne sera pas surpris de voir la part des grains rester constante (8 à 10 %) de 400 à 40 onces, pour ne baisser qu'ensuite et disparaître pratiquement au-dessous de 15 onces. Les quantités nécessaires à la consommation familiale sont déduites, et l'on peut admettre que les réserves déclarées en ce mois d'août 1548 représentent l'excédent commercialisable, après remboursement des avances : elles sont même plus largement réparties que le bétail de trait lui-même, qui s'emprunte comme la semence. Entre 30 et 40 onces, 47 familles sur 85 déclarent 238 salmes de blé et 76 d'orge, 24 seulement leur paire de bœufs, 3 une seule bête, 40 un ou plusieurs ânes, 27 un cheval ou une jument. Entre 15 et 20 onces, un tiers à peine des familles pourra se targuer de quelques quintaux de grains.

Bétail et grains signalent ainsi les producteurs, et fixent leur place dans la hiérarchie sociale. Les « divers » renforceraient encore cette classification. Au-dessus de 30 onces, le matériel agricole *(stigli di massaria)* et les jachères labourées *(maggesi)* sont normalement comptabilisés à part. Au-dessous

ils deviennent exceptionnels et sont confondus avec la vaisselle vinaire *(butti et rami)*, beaucoup plus répandue. Les créances, au contraire, ont perdu, vu le mois, leur signification sociale. Leur part oscille d'une classe à l'autre, tend même à augmenter au bas de l'échelle : les dots, toujours longues à payer, en constituent l'essentiel. Le « magnifique » Antonio Gurrera attend à la fois l'héritage de son père Guglielmo, soixante-dix ans, seconde fortune du bourg, chez qui il vit, et les 150 onces que lui doit encore son beau-père. Mais plusieurs veuves « pauvres » doivent à leur gendre de 5 à 10 onces, soit plus qu'elles n'en possèdent. Les paieront-elles jamais ? Les créances des riches offrent sans doute des assurances meilleures, malgré la faiblesse des réserves avouées d'argent comptant, des bijoux et de l'argenterie, tout au plus indicatives.

Quant aux esclaves, la coutume des inventaires inviterait à les classer avec le bétail. Pour ceux-ci, 79 au total, 52 hommes et 27 femmes, des noirs du Bornou en majorité, et quelques « olivâtres » : Gangi est le terme d'un long voyage sur des routes ancestrales à travers le Sahara. Certains sont nés en Sicile. Mais le recrutement tend à se tarir, happé par des marchés plus exigeants, l'Atlantique ou Istanbul, au moment où les campagnes de l'île n'ont plus guère besoin de cette main-d'œuvre supplétive. Ce legs du Moyen Âge survivra encore plus d'un siècle sous la forme d'un esclavage domestique, l'avantage numérique passant peu à peu aux femmes. Mais il s'agit déjà d'un luxe de riches, de très riches même : de 20 à 25 onces pour un adulte en bonne santé, soit deux à trois fois le prix d'un cheval. Les Fisauli en possèdent l'un 9, l'autre 11, et les 27 familles déclarant plus de 200 onces en totalisent 61, les prêtres 9. Au-dessous, ils demeurent l'exception, économiquement difficile à justifier : un investissement coûteux, fragile, et de plus en plus inutile.

Les dettes

Fixes, entre 5 et 10 % des biens jusqu'à 50 onces, elles s'alourdissent ensuite de quelque points, pour atteindre 20 % au-dessous de 15 onces, et frapper lourdement les misérables. *Plus debet quam habet,* la formule revient alors, régulièrement répétée, dans un registre qui refuse encore de comptabiliser des soldes négatifs (que nous avons rétablis). Deux seuils semblent ainsi suggérés. Celui de l'endettement catastrophique, qui mange la moitié ou les trois quarts des plus maigres fortunes, comme en sursis. Celui, au-dessous de 50 onces (moyenne arithmétique) où la dette, jusqu'ici égale aux créances, atteint une valeur double ou triple. Au-dessous du premier, de 20 à 25 % des familles. Au-dessous du second, plus de 85 %.

Pourtant, par grandes masses, créances et dettes s'équilibrent (8,6/10,2 %), et si l'on tient compte des rentes (6,6 %), le bilan devient favorable au village. Il y manque, il est vrai, les cens payés au baron, mais les legs aux églises et couvents, exempts d'impôts, n'apparaissent qu'au passif. Surtout, le solde positif ne profite qu'à une poignée de familles, qui ont pu placer quelques capitaux au dehors, et contrôlent l'usure locale. L'impression l'emporte cependant que c'est l'impôt et surtout la rente

foncière et seigneuriale qui renversent au profit de la ville, de la capitale, un équilibre par ailleurs favorable à l'économie villageoise.

Classes de fortune et classes sociales

Une telle analyse par classes de fortune pourrait paraître un jeu gratuit, avec son faisceau de pourcentages qui s'entrecroisent, les uns montant, les autres descendant, quand on s'abaisse dans l'échelle des fortunes. En fait, elle illustre assez bien une hiérarchie sociale fondée sur la possession non de la terre, mais du capital de culture : bétail, grains, argent. Et, dans cette hiérarchie, elle révèle des seuils, des discontinuités, bases d'une classification sociale précise et chiffrée. Classification dont on aperçoit à la fois les permanences, dans la longue durée, et les possibilités d'évolution, au gré de la conjoncture, donc de mobilité ou, au contraire, de consolidation.

Les deux extrêmes ne font point de doute. A la base, un double groupe de misérables fait masse : 135 *homines pauperes,* 99 *mulieres pauperes et vidue,* soit 22,2 % des chefs de famille. Nous ne sommes pas loin de ces 20 % de misérables proposés par F. Braudel pour l'ensemble de la Méditerranée. Si la majeure partie de ces femmes sont des veuves, toutes les veuves ne figurent pas dans cette catégorie. Toutes celles qui possèdent quelque bien sont normalement taxées, et plusieurs autres vivent au foyer d'un fils ou d'un gendre, car aucune règle juridique n'a présidé au classement des feux, mais bien la situation effective. Ce fort veuvage féminin marque une société où la veuve pauvre et chargée d'enfants ne trouve guère à se remarier, et où un écart sensible, de cinq à dix ans, semble fréquent entre mari et femme. Privilège de l'adulte mâle capable de travailler : familles comprises, ce groupe des *mulieres pauperes* est féminin à 75 %. Et son classement par âges en éclaire la composition : des femmes déjà âgées, veuves depuis plusieurs années, donc sans espoir, vu le faible nombre d'enfants de moins de 8 ans (3 % de leur classe d'âge, contre 9 % entre 9 et 18 ans). Pas d'hommes au-delà de 23 ans : adultes, les fils ont fondé leur foyer, tandis qu'une bonne part des filles, faute de dot, n'a pas trouvé à se marier (entre 19 et 28 ans, les deux tiers du groupe sont célibataires). Trois sur quatre possèdent leur maison, mais à peine une sur cinq un lopin de vigne, d'ailleurs minuscule; trois attendent, sans trop y croire, de recouvrer une pauvre créance. Pas de bétail ni de grains : leurs seuls « meubles » sont, pour les propriétaires, un peu de vaisselle vinaire.

Combien de leurs fils les ont quittées pour passer, à peine mariés, dans la catégorie voisine des *homines pauperes ?* Sur 135, avant même de déduire les dettes, 47 ne possèdent rien, 37 déclarent moins de 5 onces, 34 de 5 à 10, 11 de 10 à 15. La moitié à peine (66) vit dans ses murs, moins d'un tiers (38) a quelques pieds de vigne, huit seulement qui une vache, qui un cheval ou un bourricot, acheté à crédit, un seul une salme de blé. Pour eux, comme sans doute pour d'autres moints endettés qu'eux, le seul espoir est celui du journalier agricole : trente jours de travail pour le blé, deux fois plus pour la vigne, la nourriture assurée ces jours-là, avec quelques sous pour vivre pendant l'hiver, et, pour qui veut échapper à son sort, les chantiers de construction de la capitale ou les plantations sucrières de la côte, migrations

régulières des montagnards. Sur place, les espoirs d'ascension sociale sont nuls. A la cohérence démographique du groupe (278 hommes pour 268 femmes) correspond dans chaque classe d'âge une remarquable fixité du pourcentage masculin, autour de 13 %, alors qu'une part des filles réussit, par le mariage, à améliorer sa position.

Au sommet de l'échelle, une poignée de riches regroupe au contraire le gros des réserves de grains et de bétail. Soit leur part, pour chaque catégorie de biens :

Onces	*Familles*	*Maisons* %	*Vignes* %	*Grains* %	*Bovins* %	*Équins* %	*Ovins* %	*Créances* %
> 1 000	4	5,0	4,9	26,7	26,6	19,4	37,5	27,2
> 400	11	7,8	10,7	33,2	40,1	26,0	49,8	43,3
> 200	27	15,3	13,4	45,0	55,0	35,4	74,5	50,1

Seuls les plus riches parmi ces riches ont réussi à consolider par l'achat de fiefs et de rentes une fortune encore largement mobilière. C'est le cas des Fisauli, ou de Scipione de Gromali. Mais la deuxième fortune, G. Gurrera (2 409 onces) n'a guère plus de 230 onces de vignes et d'immeubles, et 50 de rentes. Qu'ils afferment les fiefs de Regiovanni ou de Gangi, qu'ils cherchent au-dehors des alliances matrimoniales dignes d'eux, qu'ils aient comme J. F. Fisauli un compte dans une banque de Palerme, qu'ils affichent comme le même, au mépris de la morale commune, deux enfants naturels, ils ont d'autres horizons, vivent sur un autre pied que la vingtaine de familles immédiatement moins riches qu'eux. Mais s'ils émergent du groupe, ils en sont sur bien des points solidaires : de grands exploitants agricoles, des éleveurs, des fermiers louant une part ou la totalité des terres de culture ou de pacage, et les sous-louant ensuite aux moins riches qu'eux, en leur prêtant le blé et le bétail dont ils ont besoin, quand ils ne leur vendent pas, toujours à crédit, la jachère déjà labourée. Pour l'élevage comme pour les grains de multiples formules permettent de se décharger sur d'autres de tout ou partie des risques de l'exploitation. Le producteur joue sur tous les tableaux en se faisant aussi usurier. Filippo Laudato (669 onces) a la moitié de sa fortune en créances, et J. F. Fisauli a donné 250 salmes de blé *a rinovari,* c'est-à-dire qu'il en a reconduit pour un an le prêt, à 10 ou 20 % plus cher. En temps de disette, l'administration communale où ils sont écoutés, sinon tout-puissants, achètera à bon prix leurs stocks de grains : ce qui les mettra en bonne place pour enlever l'affermage des communaux, comme ils monopolisent déjà celui des terres seigneuriales. Enfin l'absence de facteur catalan ou génois, les deux boutiques de J. F. Fisauli sur la Place, la grosse créance des frères Canori sur Jorge Galardo, marchand catalan, tout suggère qu'ils contrôlent également le commerce local le plus important, celui des draps, importés et vendus sur place, toujours à crédit, contre du blé.

Au-dessous de la barre des 200 onces, on ne trouvera, bien sûr, aucune frontière rigide. Les activités restent les mêmes, mais l'échelle change vite.

Le pourcentage des détenteurs de grains tombe à un demi dès 40 onces, celui des propriétaires d'attelage dès 70; il n'est plus qu'à un tiers dès 40 onces. Les autres auront dû emprunter leur paire de bœufs. Seul le crédit, au taux que l'on sait, permet de sauvegarder une certaine indépendance, et de continuer à cultiver à son compte quelques hectares de terres louées à terrage (en grains). Mais très vite cette indépendance devient illusoire.

A suivre les suggestions de ces chiffres, un découpage sommaire paraît se proposer :

200 onces : 27 familles. Une oligarchie d'éleveurs et d'agriculteurs dont 4 ont franchi le seuil des 1 000 onces et aspirent à un autre statut social.

200-50 onces : 146 familles, dont trois quarts à quatre cinquièmes d'exploitants agricoles, et le reste formé de boutiquiers, d'artisans, de veuves aisées, d'orphelins. Une classe moyenne de « laboureurs » à peu près indépendants.

50-15 onces : 356 familles. Une zone frontière traversée sur nos graphiques par une diagonale. Si une moitié exploite encore un lot de terre, un quart seulement possède son attelage. L'autre moitié est rejetée du côté du salariat agricole.

⩽ *15 onces :* 533 familles. Une centaine de veuves en situation marginale, car incapables de travailler. Les hommes vivent au contraire d'un travail salarié, quand ils en trouvent. Mais leur salaire ne suffit pas, et ils vivent à crédit. C'est la frange inférieure des *braccianti,* repoussée vers la misère, comme les grandes familles semblent portées au-dessus de la classe des producteurs.

Un modèle de croissance

Ces chiffres, ces pourcentages témoignent de l'écartèlement d'une société paysanne à la fois hiérarchisée et divisée sur elle-même. Une zone de frontière, celle de la possession des grains et du bétail, y sépare les producteurs, plus ou moins indépendants, des simples travailleurs agricoles. Au sommet, une poignée de riches tend à renoncer, pour la rente, aux risques de la production, et, en attendant, les équilibrent par les profits de l'usure. En bas, une masse de chefs de famille ne peut travailler (10 %), ou ne trouve pas assez de travail (10 à 15 %). Si ces pourcentages sont datés et localisés, à Gangi en 1548, le schéma lui-même est assez rigoureux pour résister à la longue durée. Tel un modèle, il fixe en fait, de façon presque impérative, les voies possibles de développement, et permet, même en l'absence d'une documentation aussi complète, de déterminer les éléments essentiels d'une évolution à long terme.

Ce qui frappe d'abord, c'est son inélasticité. La poussée démographique du premier XVIe siècle l'a rempli par le bas de misérables. Non que les limites naturelles du terroir aient été atteintes : sous-exploité, même dans le cadre d'une agriculture céréalière, il peut être transformé par les cultures arbustives, à condition de changer de mains. Le premier verrou à la croissance sera donc constitué par les limites juridiques et sociales du régime de la propriété foncière. En l'absence d'une extension décisive de la zone concédée à emphytéose, toute forte poussée démographique provoque la pression,

sur un latifondo resté aux mains de l'aristocratie seigneuriale ou ecclésiastique, d'une masse accrue de candidats à la location du sol cultivable. Pression qui profite à deux catégories sociales sur ce point solidaires : les grands propriétaires, détenteurs de la rente foncière; les gros fermiers et éleveurs, encouragés à passer de la grande culture au rôle d'intermédiaire, du *gabellotto* qui loue un fief ou un état seigneurial pour le sous-louer à des colons précaires, et tient les circuits-clefs et complémentaires de l'affermage et du crédit agricole.

Le prix de la terre y perd toute signification, car nul, ou presque, ne vit de son lopin de vigne, et les « fiefs » demeurent soumis à des règles juridiques de vente et d'achat qui en faussent la libre circulation. Inversement, d'autres indices prennent une importance décisive. Dans le temps, le loyer de la terre, sous ses deux aspects, ferme en argent et terrage en nature. Dans le temps aussi, le salaire, partie en argent, partie en nature, et l'emploi, lié strictement aux grandes variations de la production agricole. Dans l'espace, le rapport de la propriété bâtie à la propriété foncière villageoise. Partout le coût du crédit agricole. Partout aussi les coups de pouce ou de boutoir donnés au grand domaine : les ventes de fiefs, ou leur démembrement par l'emphytéose ou la vente de quelques *massarie*. Enfin le développement de ce succédané de la rente foncière : la rente constituée sur l'État, les villes, les fortunes seigneuriales.

Une conjoncture longue

Entre 1500 et 1650, tous ces facteurs semblent avoir joué de façon négative. La rente en argent a augmenté deux fois plus que les prix, le terrage jusqu'à quatre fois, le salaire deux fois moins vite. A Naples comme en Sicile, les textes abondent, après 1550 comme après 1750, qui idéalisent le fonctionnement antérieur du système du crédit *(voce* ou *meta)*, toujours parfait dans un passé plus ou moins mythique, toujours détourné au profit des créanciers. L'arrêt, passé 1570, de la croissance démographique dans cette partie de l'île, son recul au XVIIe siècle, sa très lente récupération au XVIIIe siècle ne sont pas le fait du hasard. L'inégalité sociale s'en trouva-t-elle durablement renforcée ? A cette question, essentielle pour l'histoire rurale, on sera tenté de demander une première réponse aux *riveli* eux-mêmes, avec toutes les précautions qu'impose la source : suivant la leçon de R. Baehrel, on comparera les valeurs cadastrales.

Plus clairement encore que les droites Gibrat (cf. graph. 4), trop voisines de 1593 à 1637 pour être distinguées, les courbes cumulatives (cf. graph. 3) suggèrent, contrairement à notre attente, une diminution de cette inégalité. Décals et quartals la confirment.

La qualité même du registre de 1548 donne à cette date une intensité maxima à l'inégalité. Mais il aurait suffi que J. F. Fisauli quitte Gangi pour s'installer en ville, à Nicosie ou Polizzi, pour que tout rentre dans l'ordre : il faudrait à nouveau les 10 familles les plus riches, selon les pourcentages fixés par Gibrat, pour réunir le quart de la fortune totale. Dès avant 1583 son héritage est passé à sa seconde fille, qui épouse un Romeo, baron de

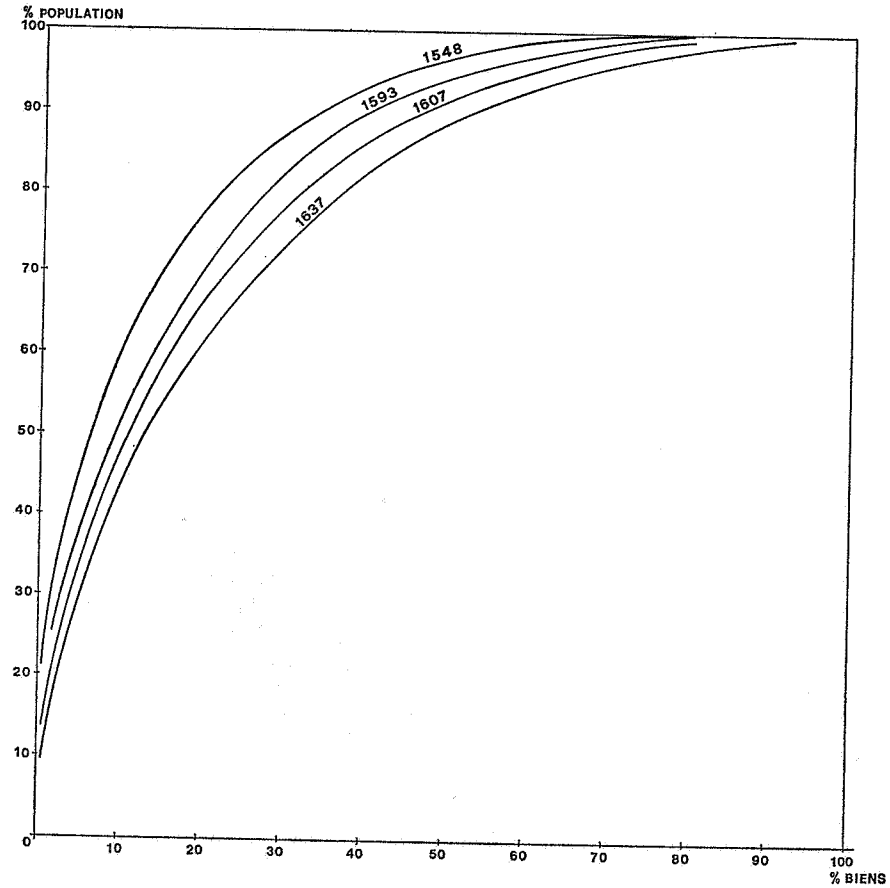

Graphique 3. *Courbes cumulatives*

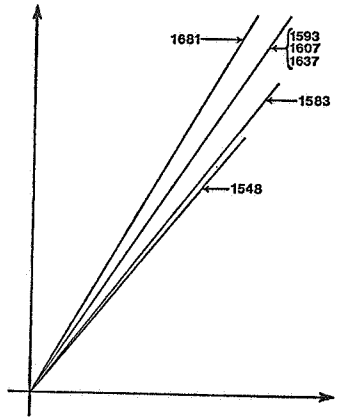

Variations de l'inégalité sociale

Graphique 4. *Droites Gibrat*

Melilli, « forain » et feudataire, donc doublement exempt. Seuls apparaîtront désormais les fermiers de Casalgiordano, non ses propriétaires.

Pourcentage du total possédé	*Pourcentage des familles propriétaires*			
	1548	*1593*	*1607*	*1637*
10	60,5	52,3	47,7	43,5
25	83,1	76,8	73,1	67,9
50	96,7	93,7	92,6	88,3
75	99,5	99,5	98,8	97,2

En fait l'optimisme paraît difficile. Depuis 1548 la population stagne, la fortune déclarée tend à diminuer : pourtant les prix du grain ont triplé entre 1548 et 1593, ceux du bétail doublé, et ils ne reculeront guère après. Soit, donc, les plus pauvres auront mieux résisté à l'appauvrissement général. Soit au contraire la résistance passive des contribuables a commencé par une sous-déclaration générale et massive. En 1681, en 1714, la seconde hypothèse ne fait guère de doute : le premier décal tombe à 31,9 % des familles, le premier quartal à 54,8 %. Mais avant cette date la première a pu jouer aussi, ou les deux à la fois. Nous touchons là les limites de crédibilité des *riveli* : le faible poids relatif de la terre, l'importance décisive des « meubles » les rend fragiles au mensonge. Mais la leçon de prudence vaudrait ailleurs, partout où les paysans ne sont que les tenanciers précaires de la terre qu'ils cultivent.

Ces omissions, ces mensonges ne suffisent pas pourtant à rendre la source inutilisable. Suivre toutes les familles dépasserait nos moyens. Mais on peut le faire, avec une relative précision, pour la tête de liste des plus riches, pendant près d'un siècle (1548-1637). Leurs activités essentielles ne changent guère : l'élevage, la grande culture, l'affermage des grands domaines, des seigneuries et des impôts locaux, le crédit agricole, le commerce des produits importés (drogues, fer, tissus). La composition de leur fortune ne varie pas non plus : maisons et terres ne représentent encore que 28,4 % du total pour les 27 plus riches en 1609, 29,3 % pour les 26 premiers en 1637. Ils ont acquis quelques rentes, mais non la terre. Le blocage seigneurial tient bon: dès 1550 les Moncada de Caltanissetta ont même racheté la Gratta à Antonio Fisauli, avant que les Romeo n'absorbent l'héritage de Joan Federico. Les riches se rabattent sur les terres des villes domaniales endettées : Baldassar del Castiglo déclare ainsi en 1583 et 1593 un « territoire » à Petralia Soprana (l'alleu de Bulfara), et un autre à Naro. Antonio Fisauli, en 1583, trois « territoires » à Licata, pour 4 000 onces. Mais de telles percées sont exceptionnelles : les familles qui se partagent de 1550 à 1650 les dépouilles des Ventimiglia (Natoli, Cannizzaro, Starabba, Graffeo) viennent d'ailleurs, de Palerme ou de Messine surtout. Nos coqs de village en sont encore à apprendre à écrire.

Dans le bourg lui-même, une première lecture, la permanence de certains noms donnent une première impression de stabilité : les Notar Henrico, les Di Salvo, les Errante, les Rabbeni, se retrouvent en tête d'un registre

à l'autre jusqu'en 1714. Pourtant cette stabilité apparente cache une certaine mobilité sociale. Malgré le poids du capital de départ, des dots, de l'éducation, des charges, comme celle de notaire, malgré le tissu des solidarités familiales et des alliances matrimoniales, une rotation s'effectue. En comparant les 26 premiers de la liste de 1637 avec le dénombrement de 1607, on peut établir quinze filiations ou continuités indiscutables. Mais sur ces quinze personnes, quatre seulement (ou leurs pères) figuraient déjà en tête en 1607 : l'une a gardé sa 20e place, les trois autres ont reculé. Tommaso Di Salvo (17e) n'a pas retrouvé le 5e rang de son père Egidio; Geronimo Errante, septuagénaire, s'est retiré; Maria Fisauli, fille de Virgilio, attend le plus clair de son héritage. Les onze autres viennent des classes inférieures : un, passé de 29e à 3e, de la classe des 200 onces; six, dont la tête de liste de celle des 100 onces (47e à 138e), un de celle des 40 et 30. Et les promotions les plus spectaculaires sont celles d'hommes qui, encore enfants en 1607, parfois à charge d'une mère veuve, ont constitué ou reconstitué eux-mêmes, à la force du poignet, leur fortune. Le veuvage de sa mère avait relégué Alonso Rabbeni (quatorze ans en 1607) à 105 onces : trente ans plus tard il est au premier rang, alors que son cousin germain, fils de Mundo, qui était 6e, est retombé à une cinquantaine d'onces. A côté de l'acquis familial, la chance joue son rôle, les qualités personnelles aussi : exceptionnelles sont les veuves capables de faire valoir leurs biens; il y faut un homme adulte, dans la force de l'âge, qui « se fait respecter ».

N'idéalisons pas pourtant : les places sont rares, en haut de l'échelle, dures à gagner, dures à conserver, aisées à perdre. Cette poignée de coqs de village remplit sa stricte fonction dans l'économie rurale, au service des grands propriétaires résidant en ville — un service qu'ils leur font payer à l'occasion, quand ils deviennent assez puissants pour devenir leurs créanciers et bloquer les enchères, mais qu'ils font surtout payer aux plus pauvres qu'eux, auxquels ils sous-louent la terre, prêtent le bétail et la semence. Administrateur du « fief » et usurier, intermédiaire obligé, le fermier de seigneurie domine la scène du XVIe au XVIIIe siècle, mais il réussit mal à l'occuper durablement. Animateur d'une économie immobile ou à très faible taux de croissance, il en renforce par son action personnelle tous les blocages : la conjoncture longue nous renvoie aux structures.